

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE VAUCLUSE**

80 Rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9

Avignon, le 02 juillet 2026

Tél. 04.32.44.89.30

Mis en ligne le 02/07/2026

N°26/114

**Arrêté du Président portant établissement de la liste d'aptitude
d'accès au grade de chef de service de police municipale
au titre de la promotion interne**

Le Président du Centre de gestion,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, articles L523-1 et suivants,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2011-444 du 21 avril 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale,

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°23/165 du 14 septembre 2023 portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de chef de service de police municipale au titre de la promotion interne,

Vu l'arrêté n°23/229 du 1^{er} décembre 2023 du Président du Centre de Gestion FPT de Vaucluse portant définition des lignes directrices de gestion relatives à la promotion interne des collectivités et établissements publics affiliés au CDG84,

Vu l'arrêté n°25/084 du 3 juillet 2026 portant établissement de la liste d'aptitude d'accès au grade de chef de service de police municipale au titre de la promotion interne,

Considérant les recrutements et nominations intervenus dans le cadre d'emplois dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CDG 84,

Considérant les propositions émanant des collectivités territoriales et établissements publics affiliés au CDG84,

Considérant l'analyse des propositions faite au regard des critères définis dans les lignes directrices de gestion,

Considérant la demande de réinscription sur la liste d'aptitude de chef de service de police municipale de Monsieur Bruno JEANTET en date du 8 juin 2026,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude d'accès au grade de chef de service police municipale au titre de la promotion interne est fixée comme suit, à compter du 02 juillet 2026 :

- Monsieur Olivier SAUVAYRE, mairie de MONTEUX

Article 2 : La validité de la présente liste d'aptitude est de deux ans.

L'agent qui ne serait pas recruté à l'issue de ces deux ans, devra faire connaître, par courrier adressé au Président du Centre de Gestion FPT de Vaucluse, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude, une troisième année, au moins un mois avant l'arrivée à son terme.

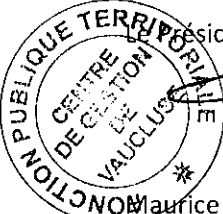
De même, si l'agent n'était pas recruté à l'issue de la troisième année, il devra faire connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude une quatrième année, au moins un mois avant l'arrivée au terme des trois ans.

Article 3 : La liste d'aptitude d'accès au grade de chef de service de police municipale au titre de la promotion interne pour l'année 2023 est renouvelée à compter du 02 juillet 2026 et fixée comme suit :

- Monsieur Bruno JEANTET, mairie de SARRIANS

Article 4 : La Directrice du Centre de gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vaucluse.

Article 5 : Le Président du Centre de gestion certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité de la liste. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.


Président
Maurice CHABERT